
DECISION DU PRESIDENT

DP2021_29 Convention de mise à disposition de matériel de collecte

Vu les statuts du SMICTOM LGB,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DL2020-26 du 30 juillet 2020 donnant délégations au Président,

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la manifestation ALBRET JAZZ FESTIVAL, et compte tenu des moyens logistiques apportés par Albret Communauté, une attention particulière est apportée à la propreté et la salubrité du site.

Dans ce cadre Albret Communauté, sollicite le SMICTOM LGB, pour la mise à disposition de matériel de collecte, et notamment d'un véhicule de collecte type BOM (benne à ordures ménagères) et de conteneurs 750 litres pour couvrir la durée de la manifestation (du 10/09 au 12/09/2021).

Cette mise à disposition est encadrée par une convention qui stipule notamment les points suivants :

- la durée du prêt (du 09/09/2021 au 13/09/2021)
- une mise à disposition à titre gratuit.

Le Président :

ARTICLE 1ER : Décide d'approuver et de signer la convention de prêt pour la mise à disposition de matériel de collecte par le SMICTOM LGB dans le cadre de l'Albret Jazz Festival.

A Aiguillon, le 07/09/2021,

Le Président,

Alain LORENZELLI

